

NOUS CONTACTER



Date d'édition : 17/12/2019



N° client : 5 015 056 986

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675065 (Service gratuit + prix appel)

Lieu de consommation

83 ROUTE FONTAINE
SULFUREUSE
65200 GERMS SUR L OUSSOUET

Titulaire du contrat

Mme MILLET YVETTE

Votre contrat

N° de client : 5 015 056 986

N° de compte : 4 07 7 014 304 265

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :

N° 16 513 458 736 060

Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

MILLET

Compte à débiter :

FR7616906****21*****062***

Mme MILLET YVETTE

4 RUE DU LAVEDAN

65100 ADE

Votre nouveau calendrier de paiement

Bonjour Madame MILLET,

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.



Votre nouveau calendrier de paiement

Prélèvement	Montant TTC
Le 28/01/2020	12,93 €
Le 28/02/2020	12,93 €
Le 30/03/2020	12,93 €
Le 28/04/2020	12,93 €
Le 28/05/2020	12,93 €
Le 29/06/2020	12,93 €
Le 28/07/2020	12,93 €
Le 28/08/2020	12,93 €
Le 28/09/2020	12,93 €
Le 28/10/2020	12,93 €
Le 30/11/2020	12,93 €

Prélèvement de régularisation vers le 28/12/2020

Montant total TTC

142,23 €

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 02/01/2020 au 01/01/2021
- Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF

355960 48569 3695 5/7

3

37

Les étapes clé de la mensualisation

Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

Etape 4 : reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.